



Les associations à l'honneur

Basket, football, danse, modélisme, sports de combat, théâtre ... Il y en a eu pour tous les goûts au forum des associations de Sainte-Colombe, qui s'est tenu le 30 août à la salle des fêtes. Une bonne occasion d'aller à la découverte des activités, présentes sur la commune et sur le Provinois, avant de choisir sa préférée.

De quoi démarrer cette rentrée de septembre sur le bon pied !



(suite des photos en page 2)

La vie à Sainte-Co'



Situation suspecte : qui faut-il appeler ?



Vous êtes le témoin d'une situation suspecte, pouvant nécessiter l'intervention des forces de l'ordre. Quels sont les réflexes à avoir ?

1. **éviter de vous exposer au danger.**
2. **appeler, directement, le Commissariat de police de Provins et non la mairie de Sainte-Colombe.**

Pourquoi il ne faut pas appeler la mairie ?

Si celle-ci demeure au service des habitants pour les questions relevant de ses compétences, elle ne dispose pas de service de police municipale et n'a, par conséquent, pas les moyens humains et techniques pour intervenir sur des situations relatives à la sécurité.

Stationnement de longue durée : du changement à Sainte-Colombe

Depuis le 7 août dernier, un arrêté municipal (n°45/26V) vient réglementer la durée du stationnement prolongé hors des propriétés. Cet arrêté s'applique aux stationnements suivants :

- les parkings
- les places dites de jour

A cet égard, il prévoit que la durée du stationnement prolongé est limitée à :

- 7 jours sur les parkings
- 1 journée sur les places de jour

Il est, par ailleurs, rappelé que le non-respect de cette règle, entraînant un stationnement dangereux, abusif ou non autorisé, expose les contrevenants aux sanctions prévues par le Code de la Route, ainsi qu'à la mise en fourrière immédiate du (ou des) véhicule(s) concerné(s).



Sport-Colombe est de retour !

Initialement prévue le 20 juin dernier, la journée Sport-Colombe a dû être annulée en raison des épisodes caniculaires ayant sévi sur la France durant l'été. Bonne nouvelle : Sport-Colombe est de retour !

L'évènement aura lieu le **dimanche 27 septembre, de 10h à 17h30.**

Venez découvrir une foule de disciplines : football, pétanque, tennis, athlétisme, tir à l'arc, danse, taekwondo, rugby et basket. Cet évènement est organisé par la mairie de Sainte-Colombe, avec le précieux concours des associations de la commune.

Notez la date sur vos agendas !

Nous vous attendons nombreux.



5 et 6 septembre : Journées pêche

à partir de 8h00 - plan d'eau communal

15 € les 2 jours

restauration le samedi / buvette le dimanche

formules repas à 7, 13 et 17 €

organisées par le Comité des fêtes

renseignement : 06 08 89 66 63 /

06 10 03 68 89 / 06 74 75 06 84



13 septembre : Concert de musique classique

15h - Eglise de Sainte-Colombe

(participation au chapeau)



26 septembre : Loto

20h - salle des fêtes

(ouverture des portes à 18h)

organisé par le Comité des fêtes

renseignement : 06 08 89 66 63 / 06 10 03 68 89 /

06 74 75 06 84



27 septembre : Sport-Colombe

10h-17h30

organisée par la mairie de Sainte-Colombe



27 septembre au 4 octobre : Sortie découverte dans le Var

organisée par le Comité d'entraide aux personnes âgées



18 octobre : Repas d'automne

12h - salle des fêtes

organisé par le Comité d'entraide aux personnes âgées

Etat civil

Naissances

Lila GONDA

Garance THIBAUT KONIECZNY

Décès

Christian GUEDAMOUR



Bonne rentrée !

Toutes les bonnes choses ont une fin. Adieu plages, montagnes, farniente, soleil, il est temps de ressortir le cartable, les cahiers et les crayons. Eh oui, c'est la rentrée ! Ce mardi 1er septembre, les élèves ont repris le chemin de l'école Armand François pour entamer une nouvelle année scolaire. Si cet incontournable rendez-vous du mois de septembre peut prêter à grimacer, nul doute que retrouver les copains et les copines aura suffi à rendre le sourire aux enfants. Bien évidemment, ces derniers ont été accueillis par l'équipe enseignante et le directeur, mais également par le maire de Sainte-Colombe, Alain Bladucci, qui n'aurait manqué cet instant pour rien au monde. Quelques instants encore de jeux encore ... la sonnerie retentit et, maintenant, place au travail.

Les élus et la mairie souhaitent une belle année scolaire à tous les élèves !



Recensement de la population en 2027

Une opération de recensement de la population sera effectuée à Sainte-Colombe du :

21 janvier au 20 février 2027



Le recensement, qu'est-ce que c'est ?

Le recensement repose sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux, au cours d'une période de cinq ans.

Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute leur population. Les communes de 10 000 habitants et plus effectuent une enquête par sondage auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8% de leurs logements.

A quoi sert le recensement ?

Les résultats des recensements sont une aide essentielle pour la prise de décision en matière de politique publique. Cela permet d'établir la population de référence de chaque commune, de définir les moyens de fonctionnement des collectivités locales et de préparer les décisions publiques en matière de logement, petite enfance, personnes âgées, transports ...

Le recensement est-il obligatoire ?

Oui. Les habitants sont tenus de répondre au questionnaire de recensement soit par papier, soit SUR internet.

Ne pas répondre est-il sanctionnable ?

Oui. Si, à l'expiration du délai fixé, la personne n'a pas répondu au recensement, la mairie est tenue de saisir le procureur de la République. Celui-ci peut décider de classer sans suite ou d'engager une enquête judiciaire. Dans ce dernier cas, il transmet le procès-verbal de l'enquête et ses réquisitions au juge, lequel pourra prononcer, par ordonnance, soit la relaxe, soit l'application d'une amende (en vertu de l'article 131-13 du Code pénal). Le ministère public dispose alors de dix jours pour faire opposition à l'ordonnance pénale. Passé ce délai et en l'absence d'opposition, l'ordonnance est notifiée au contrevenant.

RECRUTEMENT

AGENTS RECENSEURS

La mairie recherche quatre agents recenseurs chargés de réaliser le recensement. Pour postuler, il faut être disponible et s'engager pour toute la durée de la période de recensement. Afin de les préparer à leurs missions, les futurs agents recenseurs bénéficieront d'une formation obligatoire de deux demi-journées. Une indemnité est, également, prévue pour les agents recenseurs.

Les personnes intéressées sont invitées à prendre contact avec la mairie de Sainte-Colombe.

La collecte est toujours ouverte

Depuis plusieurs années, la mairie de Sainte-Colombe s'associe à des refuges animaliers afin de les épauler dans l'accomplissement de leurs missions visant à soigner, entretenir et assurer le confort des animaux placés auprès d'eux. Cette aide prend la forme d'une collecte ouverte à différents dons : couvertures, paniers, jouets, alimentation ...

Devant la générosité sans cesse renouvelée des Saint-Colombinoises et des Saint-Colombinois, la commune a décidé de réitérer son opération.

Ainsi, celles et ceux voulant y participer peuvent déposer leurs dons en mairie jusqu'au 15 octobre 2026.



Cibou et Compagnie a besoin de nous

Installée à Châtenay-sur-Seine, l'association Cibou et Compagnie agit, depuis 2015, pour le sauvetage et la protection des animaux de compagnie, équidés et animaux de la ferme, abîmés par la vie, parce qu'handicapés, âgés, maltraités ou abandonnés. Ils sont, alors, hébergés et soignés avant d'être proposés à l'adoption.

Vous souhaitez soutenir leur action ? Plusieurs possibilités :

- un don financier afin d'aider l'association dans ses dépenses (alimentation, dentisterie, vétérinaire ...) via ce lien :
<https://www.helloasso.com/associations/association-cibou-et-compagnie>
- un don de matériel (couverture, matériel de pharmacie ...), via la liste constituée sur Amazon : https://amazon.fr/hz/wishlist/ls/10HLERT22R9L0?ref_=wl_share
- en devenant bénévole de l'association, parrain d'un animal, famille d'accueil ...

Vous pouvez retrouver tous ces liens sur la page Facebook de l'association Cibou et Compagnie : <https://www.facebook.com/cibouetcompagnie/>

Rejoignez le Comité des fêtes

Vous recherchez une association ?

Cela tombe bien, le Comité des fêtes de Sainte-Colombe recherche des bénévoles !

Une question sur les activités ?

Le Comité des fêtes est à votre écoute.

Des fous rires au programme

Préparez vos zygomatiques car en octobre, La troupe s'éveille Sainte-Colombe sera de retour sur la scène de la salle des fêtes avec un spectacle inédit !

Du théâtre à la variété, les comédiennes et les comédiens vont vous proposer cinquante nuances de rire.

Rendez-vous le samedi 24 octobre à 20h30 à la salle des fêtes.

Tarif : 15 euros

Inscriptions : 06.81.67.32.86



My tailor is rich !

Vous rêvez d'être le roi ou la reine de l'anglais ?

Vous mourrez d'envie d'être celle ou celui qui lit Shakespeare dans le texte ?

Cependant, les cours vous rebutent.

Eh bien, Sip & Speak est fait pour vous.

Qu'est-ce que c'est ?

Un club de conversation, ouvert récemment à Sainte-Colombe.

Quel en est le principe ?

Vous venez, vous prenez une consommation, vous vous installez ... et place à la discussion.

Faut-il un niveau minimum pour participer ?

Non. Pas de niveau requis, de maîtrise de la langue ou de jugement. Juste de la convivialité. Alors, laissez-vous tenter ...

Date et lieu de rendez-vous :

Le jeudi à 18h30

Boulangerie Gouret (Sainte-Colombe)

Contact :

Angélique Zgraja - 06.07.03.20.51

